



Demande d'adhésion au DAC Alsace par un professionnel de santé

Je soussigné(e),

Nom, prénom :

Profession :

N° ADELI (ou N° d'inscription à l'ordre pour les remplaçants) :

Adresse du lieu d'exercice

Rue :

Code postal :

Commune :

Tél. :

Email :

Je déclare avoir été informé(e) de la notice d'information (voir ci-après) et souhaite volontairement et gratuitement adhérer au DAC Alsace.

Je souhaite obtenir le code d'accès à la rubrique « téléchargements » du site internet www.dac.alsace

Fait :

Le :

Signature :

Accusé de réception à remplir par le DAC Alsace

N° d'enregistrement :

Date :

Notice d'information

Le DAC Alsace (Dispositif d'Appui à la Coordination) est une plateforme territoriale d'appui pour les professionnels et structures qui font face à des personnes en situations de santé et de vie complexes pour favoriser le maintien à domicile.

Il est le regroupement de trois structures associatives : le réseau RODA, la PRAG et Santé Thur Doller depuis le 01/01/2023.

Les équipes du DAC Alsace interviennent sur sollicitation pour évaluer la situation et les besoins du patient en proposant un parcours de santé personnalisé, coordonné et accompagné en accord avec le médecin traitant et en lien avec les professionnels.

Le DAC Alsace peut prendre en charge toutes personnes en situation complexe quel que soit son âge ou sa pathologie nécessitant une coordination de parcours ponctuelle ou durable.

Des coordonnateurs du DAC Alsace sont répartis sur l'ensemble de la région, ils ont un rôle d'analyse de la situation, de conseil, d'orientation et de coordination des différents acteurs.

Ils peuvent être amenés à effectuer des visites à domicile pour évaluer la situation et accompagner les patients et leurs aidants.

Le DAC Alsace ne dispense aucun acte de soins, ni aucune prestation sociale.

Il regroupe tous les intervenants médicaux et sociaux déjà impliqués dans votre parcours de soins.

Ces derniers conservent leur responsabilité juridique propre, le DAC Alsace ne pouvant être tenue pour responsable en cas d'inexécution de tâches ou de dysfonctionnement dans leurs pratiques.

La cancérologie et la périnatalité faisant partie des domaines d'expertise des associations constitutives du DAC Alsace, des prises en charge spécifiques ainsi que des soins de support dédiés peuvent être proposés aux patients concernés.

Votre adhésion est formalisée par la signature d'une demande d'adhésion au DAC Alsace. Vous êtes libre de le quitter à tout moment.

L'adhésion au DAC Alsace ainsi que l'intervention de ses coordinateurs sont gratuites.

- Dans le respect de votre vie privée et du secret des informations médicales, sociales et personnelles, le DAC Alsace sera amené à partager les informations nécessaires vous concernant avec les professionnels impliqués afin d'optimiser votre prise en charge coordonnée. Ces échanges se feront dans le respect de la réglementation en vigueur (cf. article L1110-4 du code de la santé publique, modifié par la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 – art. 96).

- Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978, nous vous informons que les données vous concernant feront l'objet d'un traitement et d'un enregistrement informatiques. Vous disposez d'un droit d'accès, d'opposition et de rectification de ces données ; droit que vous pouvez exercer auprès du DAC Alsace. Si ces données devaient faire l'objet d'études ou de statistiques et/ou devaient être publiées, le DAC Alsace vous en informerait. Votre anonymat serait préservé et toutes les informations recueillies demeureraient confidentielles.